

REUNION DE PRESENTATION

Musique et Danse

OPTION S2TMD : Seconde

FILLIERE S2TMD : Première et Terminale

***Lundi 20 janvier : 18h au lycée Georges
Clémenceau***



SÉRIE TECHNOLOGIQUE LYCÉE/ **MUSIQUE ET DANSE** *ACCESSIBLE PAR CONCOURS D'ENTRÉE*

Pré-inscription en ligne
conservatoire.montpellier3m.fr / Rubrique inscriptions
ou retrait des dossiers au CRR
Accueil et Service Scolarité - Espace Archevêché

à partir du **Lundi 13 janvier 2020**

S2TMD

Science et technique du théâtre, de la musique et
de la danse

Baccalauréat technologique
Musique et Danse

REUNION DE PRÉSENTATION ET D'INFORMATIONS

LUNDI 20 JANVIER 2020 à 18h

Lycée Clémenceau - 31, avenue Georges Clémenceau - Montpellier

Conservatoire à Rayonnement Régional Montpellier3M
22 Rue Lallemand - 34000 Montpellier
Tél : 04 67 66 88 40

PHILIPPE SAUREL
MAIRE DE MONTPELLIER
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE


montpellier
méditerranée
métropole

Classes à horaires aménagés

Musique et Danse

Informations – Pré-inscriptions

Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole

Année scolaire 2020 - 2021

• Qu'est-ce que le C.R.R. ?	3
• Comment concilier, dans les meilleures conditions possibles, études artistiques et scolaires	4
• Etablissements d'enseignements selon des niveaux	5
• Conditions d'admission	6
• Tests et concours d'admissibilité	7
• Correspondance niveau scolaire / niveau musical	8
• Correspondance niveau scolaire / niveau danse	8
• Organisation de l'enseignement	9
• Établissements d'enseignement	10

Le Conservatoire de Montpellier Méditerranée Métropole a été classé en 2007 Conservatoire à Rayonnement Régional (C.R.R.) au sein du réseau national des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique par le Ministère de la Culture et de la Communication et obtenu le renouvellement de son classement en octobre 2015.

A ce titre, ses missions sont d'offrir un enseignement d'excellence accessible à tous, sur l'ensemble du territoire, en lien avec les écoles de proximité, avec l'Education Nationale, avec les structures de diffusion, participer par ce biais à la construction de la personnalité de l'enfant, à son développement et à son épanouissement personnel. Le CRR accompagne les pratiques amateurs tout en repérant et en formant les artistes professionnels de demain en les emmenant aux portes de l'enseignement supérieur et du métier d'artiste. Il propose des formations d'excellence à des étudiants en voie de professionnalisation et élargit l'aire de rayonnement pour ces formations qui pourraient constituer la base d'un enseignement supérieur en partenariat avec l'Université Paul Valéry.

Comment concilier, dans les meilleures conditions possibles, le parcours artistique et scolaire ?

- Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole propose aux élèves musiciens et danseurs un enseignement spécifique grâce aux classes à « horaires aménagés » en partenariat avec les Écoles primaires Gambetta et Auguste Comte, le Collège Clémence Royer et le Lycée Clémenceau.
- L'enseignement musical s'adresse aux élèves du CE1 à la Terminale.
- L'enseignement de la danse (classique ou contemporaine) concerne les élèves de la 6ème à la Terminale.
- Les élèves doivent posséder des aptitudes artistiques, une rapidité d'assimilation et une bonne organisation de travail.
- Le régime scolaire habituel des élèves est l'externat ou la demi-pension. Il existe pour les élèves de la seconde à la terminale, une possibilité d'internat.
- Les études au CRR sont gratuites pour les élèves inscrits en cursus horaires aménagés. Seuls des droits de location peuvent être perçus si un instrument est prêté par le Conservatoire.
- Tout en suivant, du CE1 à la 3ème, une scolarité identique à celle des autres écoles et collèges, et de la 2^{nde} à la Terminale, une préparation au Bac S2TMD*, l'élève reçoit une formation artistique complète, pratique un instrument ou la danse, et peut obtenir en fin de cursus un diplôme à valeur nationale. A partir du moment où l'enfant est admis en classe à horaires aménagés, la dérogation de secteur scolaire est accordée de droit.

** Science et Technique du Théâtre, de la Musique et de la Danse*

Année scolaire 2020-2021

CLASSES A HORAIRES AMENAGES

Aménagement horaire des études musicales (CE1 à Terminale)
ou chorégraphiques (6° à Terminale) avec l'enseignement général.

Enseignement général	Etablissements Scolaires		Disciplines artistiques proposées	
			MUSIQUE	DANSE
Du CE1 Au CM2	Ecole Auguste COMTE 2, rue Émile Zola 34000 Montpellier Tel : 04.67.92.35.52 ce.0340483r@ac-montpellier.fr	CE1	x	
		CE2	x	
		CM1	x	
		CM2	x	
Du CE1 Au CM2	Ecole GAMBETTA Rue des soldats 34000 Montpellier Tel : 04.67.92.35.53 ce.0340489x@ac-montpellier.fr	CE1	x	
		CE2	x	
		CM1	x	
		CM2	x	
De la 6° A la 3e	Collège Clémence ROYER 17, Bd Pasteur 34000 Montpellier Tel : 04.67.79 61 87 Fax : 04.67.79 94 28 ce.0340048t@ac-montpellier.fr	6°	x	
		5°	x	
		4°	x	
		3°	x	x
De la 6° A la 4e	Collège JEU DE MAIL 3-5 Avenue Emile Bertin-Sans 34090 Montpellier Tel : 04.67.52.11.50 Fax : 04.67.52.30.82 ce.0340998a@ac-montpellier.fr	6°		x
		5e		x
		4°		x
		3°		
De la 2 ^{nde} A la Terminale	Lycée CLEMENCEAU 31, Bd Clemenceau 34060 Montpellier Cedex 2 Tel : 04.67.06.03.33 Fax : 04.67.92.84.19 ce.0340039h@ac-montpellier.fr	2 ^{nde}	x	x
		1ere	x	x
		Term.	x	x

1) Pour les élèves extérieurs au C.R.R.

CE1

- L'ensemble des informations sera communiqué courant janvier.

CE2 à la 1ère

Après du Conservatoire à Rayonnement Régional :

- **Pré-inscription en ligne** : à effectuer à **partir du 13 janvier 2020** sur le site internet du C.R.R., conservatoire.montpellier3m.fr, rubrique « Inscriptions » et **avant le 07 mars 2020**.

OU

Pré-Inscription papier : dossier à télécharger sur le site internet du C.R.R., conservatoire.montpellier3m.fr, rubrique « inscriptions » ou à retirer auprès de l'accueil du CRR (Espace Archevêché) à **partir du 13 janvier 2020** et à retourner dûment rempli au C.R.R. **avant le 07 mars 2020**.

- **Concours d'entrée** : **Samedi 21 mars 2020 (Danse) et samedi 4 avril 2020 (Musique)**. Apporter le jour-même les copies des bulletins scolaires de l'année en cours ainsi que, pour les danseurs, un certificat médical récent de non contre-indication pour la pratique de la danse.

2) Pour les élèves déjà au C.R.R. (HTS souhaitant passer en cursus HA / HA CM2 souhaitant passer en 6^{ème} HA / 3^{ème} HA souhaitant passer en TMD)

- Dispense de concours d'entrée.
- Fiche de candidature interne à retirer à l'accueil du site de l'Archevêché à **partir du 13 janvier 2020**.
- Retour du dossier complet comprenant la fiche de candidature dûment remplie ainsi que les copies des bulletins scolaires de l'année en cours et un timbre au tarif lettre prioritaire, **avant le samedi 07 mars 2020**.
- Commission mixte CRR / Education nationale **mai 2020**
- Résultats donnés par le Rectorat et le CRR au plus tard début juin 2019

**TESTS D'ADMISSIBILITE
ET
CONCOURS D'ENTREE**

• **Classes à Horaires Aménagées MUSIQUE (CHAM)**

CE1 : Test d'admissibilité

L'ensemble des informations sera communiqué courant janvier.

CE2 à la 1ère : Concours d'entrée

Le candidat :

- Joue un programme imposé par le Conservatoire en tenant compte de la correspondance niveau scolaire / niveau musical. Le programme des œuvres imposées sera disponible sur le site du Conservatoire conservatoire.montpellier3m.fr et affiché au C.R.R. **à partir du 13 janvier 2020.**

- Se présente à un test de formation musicale (épreuves de lecture et d'écoute).

Les affectations définitives seront données début juin par le Rectorat et le CRR.

Concours d'Entrée CHAM CE2 à la 1^{ère} : **Samedi 4 avril 2020**

• **Classes à Horaires Aménagés DANSE (CHAD)**

6ème à la 1ère : Concours d'entrée

Le candidat réalise une prestation chorégraphique dans le cadre d'un cours donné. Celle-ci ne nécessite aucune préparation spécifique mais tient compte de la correspondance niveau scolaire / niveau danse.

Les affectations définitives seront données début juin par le Rectorat.

Concours d'Entrée CHAD 6^{ème} à la 1^{ère} : **Samedi 21 mars 2020**

**CORRESPONDANCE
NIVEAU SCOLAIRE / NIVEAU MUSICAL**

NIVEAU SCOLAIRE		CE1	CE2	CM1	CM2	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{nde} , 1 ^{ère} , T ^{ale}
Niveau instrumental	cursus normal	Cycle I				Cycle II				Cycles III
	cursus tardif	Cycle I				Cycle II				Cycles III
Niveau Formation musicale	cursus normal	Cycle I (*)				Cycle II (*)				Cycles III
	cursus tardif	Cycle I (*)				Cycle II (*)				Cycles III

(*) L'organisation des cours n'autorise que des écarts limités de correspondance entre les niveaux scolaires et artistiques.

Liste des instruments proposés :

- **Cursus normal** : alto – basson – clarinette – clavecin – contrebasse – cor – flûte – guitare – harpe – hautbois – orgue – percussions – piano – saxophone – trombone – trompette – tuba – viole de gambe – violon – violoncelle.
- **Cursus tardif** : alto – basson – clarinette – clavecin – contrebasse – cor – harpe – hautbois – orgue – percussions – saxophone – trombone – trompette – tuba – viole de gambe.

**CORRESPONDANCE
NIVEAU SCOLAIRE / NIVEAU DANSE**

NIVEAU SCOLAIRE		6e	5e	4e	3e	2 ^{nde}	1 ^{ère}	T ^{ale}
Niveau Danse	cursus normal	Cycle II				Cycles III		
	cursus tardif	Cycle II					Cycles III	
Niveau Formation musicale Danseurs		Cursus spécifique "Danseurs"						

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Les plages horaires suivantes sont libérées par l'Éducation Nationale pour l'enseignement artistique :

Écoles primaires Gambetta & Auguste Comte

Mardi et vendredi de 14h15 à 17h

Collèges Clémence Royer & Jeu de Mail

Lundi (ou mardi) et vendredi à partir de 14h30

Jeudi à partir de 15h30

Lycée Clémenceau

Lundi à partir de 15h

Mardi à partir de 14h

Mercredi, jeudi et vendredi à partir de 12h

Toutefois, malgré ces aménagements, quelques cours peuvent être fixés
« hors temps scolaire » : orchestre, musique d'ensemble, danse.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

- **Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole**

22, rue Lallemand 34000 Montpellier

Tel : 04.67.66.88.40

conservatoire@montpellier3m.fr

www.conservatoire.montpellier3m.fr

Directeur : M. Patrick POUGET

Directeur des Etudes : M. Mikaël LE PADAN *en charge des Classes à Horaires Aménagés*

- **École primaire Gambetta**

Rue des Soldats - 34000 Montpellier

Tel : 04.67.92.35.53

Courriel : ce.0340489x@ac-montpellier.fr

Directrice : Mme Fanny BEQUIGNON

- **École primaire Auguste Comte**

2, rue Émile Zola 34000 Montpellier

Tel : 04.67.92.35.52

Courriel : ce.0340483r@ac-montpellier.fr

Directeur : M. Vincent SALOMÉ

- **Collège Clémence Royer**

17, boulevard Pasteur 34000 Montpellier

Tel : 04.67.79.61.87

Courriel : ce.0340048t@ac-montpellier.fr

Principal : M. Éric PENSO

- **Collège Jeu de Mail**

3-5 Avenue Emile Bertin-Sans

34090 Montpellier

Tel : 04.67.52.11.50

Courriel : ce.0340998ac-montpellier.fr

Principal : M. Ariel FLORES

- **Lycée Clémenceau**

31, boulevard Clémenceau 34060 Montpellier cedex 2

Tel : 04.67.06.03.33

Courriel : ce.0340039h@ac-montpellier.fr

Provisseur : Mme Sylvie LE BOLLOCH